



école et changement du droit de visite

Par **achille800**, le **30/11/2011** à **18:03**

Bonjour à tous,

Voyez vous mon enfant a fait sa première rentrée scolaire cette année...à l'école tout se passe bien, tout le monde est très compréhensif avec ma situation. Il se trouve que jusqu'à sa scolarité j'avais un dvh (en plus des week end et vacances scolaires) un jeudi sur deux car je ne travaille pas les jeudis...

Bien avant la rentrée,j'ai tenté de discuter avec la maman pour changer le jour (mercredi à la place du jeudi). Elle était d'accord au début jusqu'au jour de la rentrée ou elle ne l'était plus! J'en demandais trop selon elle...

J'ai donc déposer une requête pour changer le jour. En attendant mon enfant allait à l'école le jeudi matin mais pas l'après midi en accord avec la maîtresse(lorsque nous nous sommes séparés mon ex est repartie du coté de chez ses parents et c'est pas tout près)... Je ne voulais pas qu'on m'accuse d'abandonner mon dvh et je ne voulais pas non plus que ma fille passe une heure chez moi en sortant de l'école et le reste du temps dans les trajets.

Mais voila que je reçois un courrier qui me dit que mon ex m'envoie au tribunal pour non respect de la scolarité de ma fille! Ça passe le 24 janvier...Ma requête à moi passe le 26 janvier alors que je l'ai communiquée avant elle!!! ne peut on pas réunir les deux dates? je ne sais pas quoi faire, ai je eu tort de ne pas l'emmener à l'école deux après midi dans le mois...je sais que mon ex ne l'emmenait pas certaines après midi...a t-elle plus de droits sur l'enfant que moi, même si nous avons autorité parentale conjointe!!? Je ne pense pas... depuis que j'ai réussi à faire valoir mes droits de père, c'est la catastrophe...non représentation d'enfant, certificat de complaisance, pressions, accusations c'est juste incroyable!

Elle m'avait prévenue... "tu verras ton enfant quand il y aura un jugement" oui, mais alors dans quelles conditions...

merci à l'avance pour vos réponses

Par **Laure11**, le **30/11/2011** à **18:31**

Vous n'avez pas à garder votre fille avec vous le jeudi après-midi. Il est certain que le JAF n'appréciera pas.

Par **achille800**, le **01/12/2011** à **12:17**

Et comment je fais pour exercer mon droit de visite correctement en attendant la nouvelle

décision?